

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2010

L'an deux mille dix, le 25 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Madame & Messieurs : MAIGROT Joëlle- DURAND Thierry- PIERRE Bernard- BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : FLORIOT Sylvain- FREBY Pierre- Jean- LAURENT Anne-Françoise- SOUHAIT Pierre

ETAIENT ABSENTS :

Madame Marie-Francine FAUCHON, excusée

Madame Catherine FLIELLER a donné pouvoir à Monsieur Raynald MAGNIEN, excusée

Monsieur Michel MACHARD, excusé

Madame Marie-Agnès BOUCHAIN a donné pouvoir à Monsieur Sylvain FLORIOT, excusée

Madame Mireille GANIEZ a donné pouvoir à Madame Joëlle MAIGROT, excusée

SECRETAIRE : Madame Joëlle MAIGROT

Date de convocation : le 18 juin 2010

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 27 mai 2010, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de mise en conformité des périmètres de protection des ressources en eau potable : choix de l'entreprise et autorisation à Monsieur le Maire de signer le marché
- 2) Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réhabilitation de l'ancien abattoir municipal en vu d'y créer une maison des associations : choix des entreprises et autorisation à Monsieur le Maire de signer les offres constituant le marché.
- 3) Périmètres de protection des captages : achat d'une parcelle.
- 4) Délégations au Maire

Informations Communauté de Communes.

Informations diverses

Questions diverses

56-2010- Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de mise en conformité des périmètres de protection des ressources en eau potable : choix de l'entreprise et autorisation à Monsieur le Maire de signer le marché.

RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité d'engager les travaux de mise en conformité des périmètres de protection des ressources en eau potable.

Il précise qu'une consultation a été lancée, **en procédure adaptée (cf. article 28 du code des marchés publics)**,

Il précise au conseil municipal que 3 offres ont été reçues et rappelle les critères de jugement des offres annoncés sur l'avis d'appel public à la concurrence (A.A.P.C.), publié le 28/05/2010 sur le journal l'Abeille et le 26/05/2010 sur e-marchés

- 1/ - le prix.- pondération- : 60 %
- 2/ - la valeur technique- pondération : 40 %

Il présente au conseil municipal le rapport d'analyse des offres établi par Monsieur MARCOLET, technicien supérieur du Génie Rural à la Direction Départementale des Territoires des Vosges d'Epinal, Maître d'œuvre.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'attributaire du marché et sur l'autorisation de signature du marché

DELIBERATION

→ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** par application des critères de jugement des offres énoncés sur l'A.A.P.C de retenir l'entreprise FIX Olivier de VALFROICOURT (88270) pour un montant de 164 639,33€ T.T.C. (137 658,30 € H.T) pour la réalisation des travaux de mise en conformité des périmètres de protection des ressources en eau potable.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché, selon la procédure adaptée à intervenir, dans les conditions ci-dessus indiquées.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2010 du budget annexe eau
- **PRECISE** que ces travaux sont subventionnés par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

La présente délibération sera transmise, pour visa, au service de contrôle de légalité et, ce n'est qu'au vu de cette délibération visée que le marché pourra être signé par Monsieur le Maire.

57-2010- Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réhabilitation de l'ancien abattoir municipal en vue de créer une maison des associations : choix des entreprises et autorisation à Monsieur le Maire de signer les offres constituant le marché.

RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité d'engager les travaux de réhabilitation de l'ancien abattoir municipal en vue de créer une maison des associations

Il précise qu'une consultation a été lancée, **en procédure adaptée (cf. article 28 du code des marchés publics)**,

Il précise au conseil municipal que 24 offres ont été reçues pour 9 lots et rappelle les critères de jugement des offres annoncés sur l'avis d'appel public à la concurrence (A.A.P.C.), publié le 07/05/2010 sur le journal l'Abeille et le 07/05/2010 sur e-marchés

- 1/ - le prix.- pondération- : 50 %
- 2/ - les délais d'exécution- pondération : 25 %
- 3/ - les qualités techniques- pondération : 25%

Il présente au conseil municipal le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet Jean-Luc MAZELIN (88800 VITTEL) Maître d'œuvre.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'attributaire des différents lots constituant le marché et sur l'autorisation de signature des différents actes d'engagement.

DELIBERATION

→ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré**, à la majorité (2 voix contre : Mr S. FLORIOT, Mr P. SOUHAIT, 1 abstention : pouvoir de Mr S. FLORIOT) :

➤ **DECIDE** par application des critères de jugement des offres énoncés sur l'A.A.P.C de retenir :

- Lot n° 3- Charpente : l'entreprise COLIN FRERES SAS de LAMARCHE (88320) pour un montant de 2 595,32€ T.T.C.
- Lot n° 4- Menuiseries extérieures (option tout alu) : l'entreprise SARL BLAISON RENOVATION de HENNEZEL (88260) pour un montant de 29 904,54€ T.T.C.
- Lot n° 5- Menuiseries intérieures : l'entreprise LEGROS Sébastien de CLAUDON (88410) pour un montant de 11 579,19€ T.T.C.
- Lot n° 6- Plâtrerie : l'entreprise E.U.R.L POULET de MONTHUREUX SUR SAONE (88410) pour un montant de 17 997,46€ T.T.C.
- Lot n° 7- Electricité : l'entreprise GOUJON Rémi de BLEURVILLE (88410) pour un montant de 10 064,34€ T.T.C.
- Lot n° 8- Plomberie sanitaire ventilation : l'entreprise S.A.R.L LIMAUX CHAUFFAGE de ROBECOURT (88320) pour un montant de 3 058,17€ T.T.C.
- Lot n° 9- Revêtement de sol : l'entreprise HADOL CARRELAGE SAS de HADOL (88220) pour un montant de 13 879,09€ T.T.C.
- Lot n° 10- Chauffage : l'entreprise S.A.R.L LIMAUX CHAUFFAGE de ROBECOURT (88320) pour un montant de 12 410,89€ T.T.C.
- Lot n° 11- Peinture : l'entreprise THIRION P & Fils de MIRECOURT (88500) pour un montant de 7 576,06€ T.T.C.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés, selon la procédure adaptée à intervenir, dans les conditions ci-dessus indiquées.

➤ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2010 du budget général

➤ **PRECISE** que ces travaux sont subventionnés par le Conseil Général et la Région Lorraine

La présente délibération sera transmise, pour visa, au service de contrôle de légalité et, ce n'est qu'au vu de cette délibération visée que le marché pourra être signé par Monsieur le Maire.

58-2010- Périmètres de protection des captages : achat d'une parcelle.

Par délibération en date du 28 janvier 2010, le conseil municipal a accepté à l'unanimité le tableau récapitulatif concernant les parcelles que la commune devait acquérir en périmètre immédiat des captages.

Dans ce tableau figure la parcelle cadastrée section C n° 722 située sur le territoire de Bleurville, propriété de Monsieur MANTE Michel résidant à Sanchev.

Ce propriétaire montrait une certaine réticence à signer l'acte de vente étant donné qu'il est également propriétaire de la parcelle voisine cadastrée section C n° 723, inaccessible d'accès après l'achat par la commune de la parcelle 722.

Aussi un compromis a-t-il été trouvé par Monsieur le Maire, afin de ne pas bloquer ce dossier, en proposant à Monsieur MANTE l'achat de cette deuxième parcelle, d'une contenance de 27 a 52 ca, au prix de 20 €/a (soit un prix total de 550,40 €, frais de notaire en sus). Monsieur MANTE a accepté cette proposition. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'achat de la parcelle située sur le territoire de la commune de Bleurville cadastrée section C n° 723, d'une contenance de 27 a 52 ca, au prix de 20 €/l'are, soit un montant total de 550,40€, frais de notaire en sus, à Monsieur Michel MANTE demeurant 25 rue de la Libération à 88390 SANCHEY
- **DECIDE** de transmettre tous les éléments à Maître AMAND, Notaire à Darney (Vosges), afin qu'il rédige l'acte correspondant
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit acte
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget primitif du budget annexe eau

59-2010- Délégations au Maire

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 32-2-2008 en date du 14 avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Droits de préemption-décision de ne pas préempter

- a) D.I.A présentée par Me Vincent HERMANN, Notaire à Xertigny, concernant la parcelle cadastrée section AB n° 221- 50 Rue de la Libération- superficie totale : 7a 50 ca
Prix : 65 000,00 €- Frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur.
- b) D.I.A présentée par Maître Bruno AMAND, Notaire à Darney, concernant les parcelles cadastrées section AD n° 144 et 145 (bâti et non bâti)- Rue du gros Tilleul- superficie totale : 645 m2
Prix : 13 000 €- Frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur.

Informations Communauté de Communes.

Un questionnaire transmis par le Ministère de l'Environnement sera à renseigner par les communes en vue d'établir un atlas sur la biodiversité.

Informations diverses

- La Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges a transmis un courrier de remerciement à Monsieur le Maire pour le soutien du Conseil Municipal en faveur du maintien à Nancy du siège de la future Chambre de Commerce et d'Industrie de Région.
- Les sapins qui surplombent le mur d'enceinte du cimetière perdent beaucoup d'aiguilles qui endommagent les tombes situées en dessous.
Une consultation sera effectuée auprès de l'O.N.F afin de conseiller la commune sur le nombre d'arbres qu'il conviendrait de couper.
- Il y a eu un gros affaissement de terrain, suite à de fortes pluies, sur l'ancienne route de Claudon, ce terrain soutenant la voie communale.
Deux devis ont été reçus en Mairie pour la réfection de ce talus :
 - ✓ Un devis d'un montant de 16 145,70 € H.T
 - ✓ Un devis d'un montant de 11 331,85 € H.TLes élus prendront une décision prochainement.

- Une formation sur l'utilisation des composteurs sera donnée les :
 - samedi 10 juillet 2010 à 10h00 aux ateliers municipaux
 - samedi 31 juillet 2010 :
 - ✓ à la déchèterie du Mont de Savillon le matin
 - ✓ à la déchèterie de Lamarche l'après-midi

Questions diverses

Pas de questions diverses

La séance est levée à 22h45.